

**AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
SUR LE PROJET DE CREATION D'UNE AOTU
26 juin 2006**

Le Conseil de développement se félicite de la phase de concertation mise en œuvre par le Pays en vue du projet de création d'une AOTU.

Le CD a apprécié la manière dont les élus l'ont associé dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette concertation. De par cette participation, il a le sentiment d'avoir contribué à la mise en place d'une démultiplication de l'information auprès des habitants du Pays et ainsi d'avoir rempli une de ses missions. Ses propositions ont permis de faire évoluer la présentation du projet pour le rendre plus lisible au public et favoriser le débat. Enfin, la présence officielle, bien que discrète, d'un membre du CD lors des réunions publiques et la diffusion d'un document du CD consacré à ce projet ont conforté son rôle.

Le projet de création d'une AOTU retient l'attention du CD pour plusieurs raisons :

C'est le premier acte qui donnerait une compétence propre au Pays faisant de celui-ci :

- Un organe décisionnel de proximité lui permettant de prendre en compte et de répondre aux besoins des habitants, des collectivités et des entreprises du Pays du Grésivaudan en matière de déplacements locaux.
- Un interlocuteur reconnu des autres AOT, structures et instances, pour faire entendre sa voix dans l'organisation des transports et déplacements vers les agglomérations.

En rendant possible la perception d'un versement transport, la création d'une AOTU donnerait au Pays des moyens économiques complémentaires pour l'amélioration et le développement des transports en commun contribuant ainsi, entre autre, à la préservation de l'environnement.

Pour ces raisons, le Conseil de développement donne son accord sur le principe de création d'une AOTU dans le Pays du Grésivaudan.

Néanmoins, le Conseil de Développement émet des réserves quant aux modalités de mise en œuvre en soulignant plusieurs points sur lesquels il restera particulièrement vigilant.

- Le CD souhaite que l'AOTU s'inscrive, dès sa création, dans un processus de PDU avec un diagnostic partagé des besoins des habitants et une approche transversale des différents modes de déplacement : piétons, vélos, autos, TC. Un travail analogue est aussi à susciter concernant les besoins des entreprises et l'établissement de PDE.
- Il nous paraît important que le nouveau réseau de transport interne soit en adéquation avec les besoins tant en qualité, rapidité qu'en fréquence.
- Les problèmes majeurs de circulation et de pollution générés par les déplacements domicile-travail (1/4 des déplacements mais sur de plus grandes distances) justifient une implication forte du Pays dans leur traitement. Le CD souhaite que l'AOTU s'investisse rapidement dans une collaboration active (pouvant aller jusqu'à une contribution financière) avec les agglomérations de Grenoble et Chambéry, le Conseil Général et le

Pays du Grésivaudan

Conseil de développement

Conseil Régional pour l'amélioration et la mise en place de solutions alternatives à la voiture : électrification de la voie ferrée (action 8 du Pays) et transport en commun en site propre.

- Une collaboration avec ces mêmes partenaires sera tout autant nécessaire pour la mise en cohérence des lignes internes au Pays avec les lignes structurantes qui permettent d'accéder aux agglomérations.
- La perspective de transports en site propre, telle qu'inscrite dans le Schéma directeur, concerne l'ensemble des habitants de la vallée. Elle ne peut se réfléchir que dans le cadre d'une concertation globale à l'échelle du Pays. Pour en permettre la réalisation future, le CD souhaite que l'AOTU s'interroge très rapidement sur son tracé pour en permettre l'inscription dans les PLU.
- L'aménagement du territoire demande une approche transversale touchant à la fois au foncier, à l'urbanisme, à l'implantation des services publics, des commerces et des zones d'activités. Tout projet de l'AOTU devra s'inscrire dans cet aménagement et tout aménagement du territoire devra tenir compte de la mise en oeuvre de l'AOTU.
- Le principe de solidarité, inscrit dans la Charte du Pays, se traduit dans un projet de transport à la demande (TAD) pour les habitants des communes de montagne, pour les personnes à mobilité réduite ou en recherche d'insertion. Le CD insiste sur la nécessaire prise en compte, par l'AOTU, des besoins de ces populations et **que ce ne soit pas à minima**. En outre, l'organisation de ces déplacements ne devra en aucun cas justifier un éloignement des services et services publics que l'on souhaite de proximité.
- Le CD attire l'attention sur les besoins des jeunes pour leurs déplacements hors temps scolaires. Les bonnes habitudes de déplacements peuvent se prendre tôt et correspondent aussi à un réel besoin.
- L'information nous paraît être une composante essentielle pour inciter au changement des habitudes de déplacement. Pour cela, l'AOTU doit bénéficier d'un vrai dispositif de communication afin de valoriser l'offre et de poursuivre l'encouragement à un usage régulier. **Plus l'attractivité sera grande, plus la participation le sera** (information, correspondance aux besoins, tarification, ...).
- Enfin, en matière de gouvernance, il nous paraît important :
 - De développer la concertation au delà des seuls comités d'usagers avec des moyens d'expression directs, interactifs et prise en compte des remarques, cahiers de doléances. Par cet engagement, l'implication des citoyens sera renforcée.
 - D'inscrire en permanence la réflexion dans une perspective globale des déplacements, y compris les infrastructures routières, et l'accès aux agglomérations de Grenoble et Chambéry.

En étant attentif à ces différents points, le CD a la volonté de continuer à inscrire sa participation dans les différentes phases du projet, de son élaboration à sa mise en oeuvre et son évaluation.